Plage artificielle de Carnolès

Renouvellement concession et DSP 2026-2037

Les contraintes

Une diminution de la superficie de la plage notamment au niveau des anses 3 (« Le Fanal ») et 4 (« Le Cocody »)

→

Respecter un taux d'occupation de 50% maximum de la superficie totale de la plage

→

L'obligation de démolir les bâtis en dur

↓

La préservation de l'environnement en retirant les installations hors période d'exploitation et en autorisant une exploitation sur 6 mois

→

L'obligation de développer des activités en lien direct avec le service public des bains de mer

→

La nécessité d'intégrer les activités économiques aux autres services publics mis en œuvre: surveillance des plages, handiplage et base nautique

Les objectifs

MAINTENIR ET PÉRENNISER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE SUR LE LITTORAL

DIVERSIFIER L'OFFRE DE SERVICE

SATISFAIRE LES USAGERS

S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications opérées

Une durée de concession de 12 ans maximum

Un repositionnement des lots de plage 4 et 5 avec obligation de démolir en fin d'exploitation les lots

Une augmentation de la superficie du lot 2 pour maintenir un espace ludique

Une mise à jour de la limite du domaine public maritime

Une modification du périmètre de la concession (sortie des digues sous-marines et du musoir Est, de l'esplanade J. Baker, de l'espace Gendarme Morel et de la base de voile)

Lot 1 – plage de Carnolès zone Est

- 2 activités : location de transats et restauration

  => 2 contrats mais un seul exploitant
- Superficie de la plage : 978 m²
- Une ouverture à l’année du restaurant

Lot 2 – plage de Carnolès zone Est

- Espace ludique diversifié avec un paiement au forfait
- Surface exploitable: 337 m²

  => 40 m² de bâti démontable

  => 297 m² de plage

Lot 3 – plage de Carnolès zone Est

- Handiplage exploité en régie
- Mêmes conditions d’exploitation

=> 11 m² de bâti démontable

=> 50 m² de surface de cheminement PMR

=> 179 m² de plage

Lot 4 – plage de Carnolès zone Est

- 2 activités proposés : location de transats et petite restauration
- Surface exploitable = 269 m²

=> 40 m² de bâti démontable

=> 68 m² de terrasse pour la restauration

=> 161 m² pour les transats

Lot 5 – plage de Carnolès zone Ouest

- 2 activités proposés : activité nautique motorisée et tractée et petite restauration
- Surface exploitable = 264 m²

  => 40 m² de bâti démontable

  => 194 m² de cheminement sur l’épi

  => 30 m² de ponton flottant

Dispositions communes

- Période d’exploitation : 6 mois

  => du 1er avril au 30 septembre

  => Périodes d’installation et de désinstallation comprises
- Obligation pour le délégataire de retirer les installations au 30/09 et de laisser la plage libre du 1er/10 au 31/03
- Durée des DSP : 12 ans
- Redevance pour occupation du domaine public

  => Part fixe

  => Part variable

Proposition de restauration sur le domaine public communal

- Mise en œuvre d’établissements de restauration en lieu et place des Fanal et Cocody
- Etablissements pouvant être ouverts à l’année
- Pas d’obligation de démontage